

N° 207

ARRÊTÉS

M A I R I E
D E
B R E N N I L I S

FINISTÈRE

A R R E T E

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 1992 concernant le régime indemnitaire des agents territoriaux, et de l'ensemble du personnel permanent.

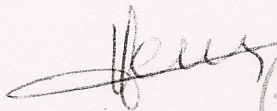
A R R E T E

Article 1 : Mme FAILLARD Emma, Agent de service percevra tous les mois à compter du 01.05.92, une indemnité forfaitaire égale à 8.33 % du salaire brut mensuel.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits à la section fonctionnement , rubrique 61 "charges du personnel".

Fait à Brennilis le 15 février 1993.

Le Maire,



O. HERRY.

